

Depuis trente ans, le vignoble landais se transforme sous l'effet d'une profonde restructuration quantitative et qualitative. Si les surfaces reculent, les rendements progressent, la production se stabilise. Elle est conduite presque exclusivement sous signe de qualité. Portée par un mouvement coopératif fort, cette mutation du vignoble s'accompagne d'une réorientation de la production. Des résultats qui permettent à la filière de contribuer pour 7 % de la valeur de la ferme landaise. Cette importante évolution s'est opérée sans pour autant remettre en cause le modèle viticole départemental que ce soit en termes de diversification, de taille, ou de statut des exploitations.

1- Le foncier viticole

Le vignoble poursuit sa réorientation

La viticulture landaise s'articule autour de plusieurs zones viticoles aux productions distinctes :

- le Tursan situé au sud-est entre Dax et Mont-de-Marsan et bénéficiant depuis 2011 d'une appellation d'origine contrôlée,
- la Chalosse au sud de l'Adour dédiée aux vins de terroirs landais,
- les vins des sables cultivés dans les plaines proches de l'océan,
- la région du « Bas-Armagnac », frontalière du Gers, orientée traditionnellement vers les eaux de vie et les vins de liqueur (« Le Floc »).

Le vignoble landais s'est fortement replié au cours des cinquante dernières années. Il atteignait 9 800 ha en 1970. En 2017, il s'étend sur 2 000 ha, dont près de 400 ha de vignes détenues par des viticulteurs dont le siège est localisé dans le Gers. Une évolution qui résulte d'une double restructuration, quantitative et qualitative, mais également d'une réorientation d'une partie de sa production.

Ainsi, les producteurs landais, à l'image de leurs homologues du Lot-et-Garonne et du Gers, semblent délaisser quelque peu l'alambic. Sur l'ensemble de l'aire d'appellation de l'Armagnac, 6 000 hectares lui étaient consacrés en 2000. En 2017, 1 700 ha sur les trois départements ont produit des vins destinés à la production d'Armagnac. Parallèlement, près des deux tiers de la surface du vignoble « armagnacais landais » sont aujourd'hui orientés vers la production de l'IGP Côtes de Gascogne.

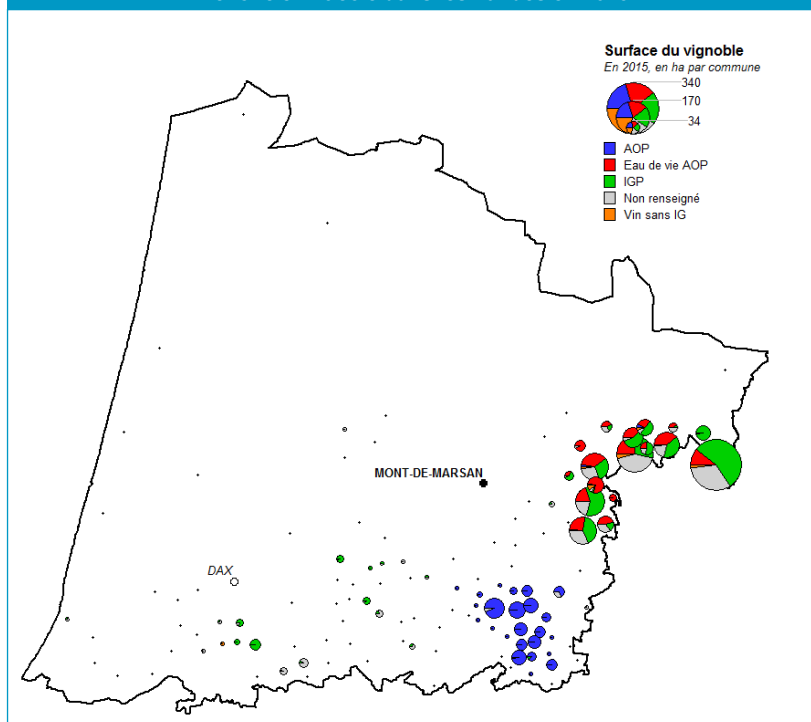
Si la vigne à Armagnac recule, les cépages qui lui sont associés également. Baco et Ugni Blanc, cépages privilégiés pour la production d'eau de vie, se replient. Aujourd'hui, ils n'occupent plus que le quart du vignoble contre le tiers en 2010 et près de la moitié en 2000. Colombard et Gros Manseng blanc rassemblent 27 % des surfaces. Ces cépages, mariés à l'Ugni Blanc, entrent dans l'assemblage des Côtes de Gascogne.

En rouge, Cabernet Franc, Cabernet Sauvignon et Tannat, entrant dans la composition du Tursan, demeurent les trois principaux cépages, occupant également le quart du vignoble. Le Merlot noir, particulièrement présent en Gironde et Dordogne, ne couvre que 3 % du vignoble.

Dès lors, en 2017, les superficies en vins à Indication Géographique Protégée rassemblent 40 % des surfaces départementales. Les vignes destinées à l'Armagnac s'étendent sur le cinquième des surfaces, tout comme les vins d'appellation. Les vins sans indication géographique complètent le tableau.

Parallèlement, le prix du foncier viticole reflète également les différentes évolutions enregistrées au cours des dernières années. L'hectare de Tursan s'échange à 12 000 €, quand les vignes destinées aux eaux de vie ne dépassent pas les 10 000 €/ha (contre 45 000 €/ha en Cognac). En revanche, le prix des vignes IGP Côtes de Gascogne, en croissance continue, s'établit à 14 000 €/ha en 2017, en hausse de 22 % par rapport à 2010.

Le foncier viticole dans les Landes en 2015



Source : CVI

2- Exploitations

En termes d'exploitations, à l'image de ses surfaces, la viticulture landaise semble achever sa restructuration entamée depuis plus de trente ans. Après une très forte baisse de ses effectifs enregistrée entre 1988 et 2010, la situation se stabilise. Sur le long terme, la viticulture landaise a vu disparaître principalement nombre de très petits détenteurs (25 ares en moyenne) qui réservaient le fruit de leur production à l'autoconsommation. Aujourd'hui, la presque totalité de la vendange est commercialisée ou livrée à une cave coopérative. Cette mutation s'est opérée sans pour autant remettre en cause le modèle viticole départemental, que ce soit en termes de diversification, de taille, d'âge ou de statut.

Viticulture, une activité agricole qui demeure complémentaire

La viticulture landaise se démarque du modèle traditionnel « nord aquitain » de plus en plus orienté vers la « monoculture », et se rapproche plus de celui du sud de l'Aquitaine et du Sud-Ouest, empreint de polyculture et de forte présence du secteur coopératif.

En 2017, les détenteurs de vignes landaises, que leur siège soit ou non localisé dans les Landes, exploitent 15 000 hectares de terres agricoles. La vigne y occupe 12 % de leur assolement. Le reste se compose majoritairement de céréales ou de surfaces fourragères.

Pour huit détenteurs sur dix, la vigne occupe moins d'un quart de la sole agricole de l'exploitation. Ils valorisent plus de la moitié du potentiel de production viticole départemental. Pour un sur dix, plus de la moitié de la surface agricole de l'exploitation relève de la vigne, rassemblant au total le cinquième des surfaces viticoles landaises.

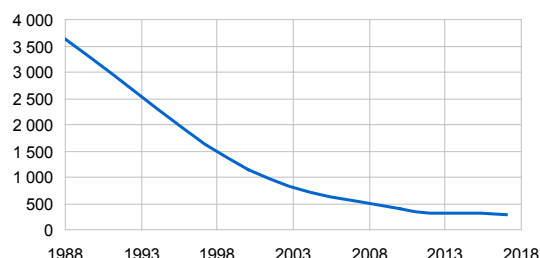
Des seniors toujours très présents

La répartition des chefs d'exploitations par tranche d'âge ne diffère guère de celle de l'ensemble des viticulteurs néo-aquitains. 16 % des dirigeants ont moins de quarante ans. À l'opposé, les seniors de plus de 60 ans forment le quart des effectifs, détenant 14 % des surfaces viticoles en production. Cette proportion est stable depuis 2000.

L'exploitation familiale se maintient

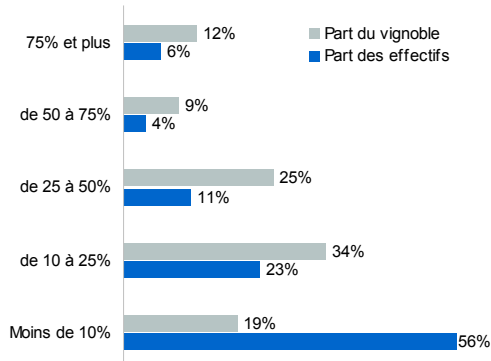
Taille d'exploitation et âge du chef influent sur la forme juridique de l'exploitation. En termes d'effectifs, l'exploitation familiale demeure le modèle dominant. Rassemblant 60 % des unités, les exploitations individuelles valorisent 45 % du vignoble. Leur parcellaire est de petite taille : pour une sur deux, la surface viticole n'excède pas un hectare. Leurs chefs sont relativement âgés, 57 ans en moyenne. Les EARL, dirigées par des chefs plus jeunes (45 ans), rassemblent le quart des effectifs pour 28 % du vignoble. Elles exploitent en moyenne 5 hectares de vignes par exploitation. Parmi les 15 % restants, les SCEA sont majoritaires (12 ha de vignes en moyenne).

Évolution du nombre de déclarants de récolte entre 1988 et 2017



Source : Douanes

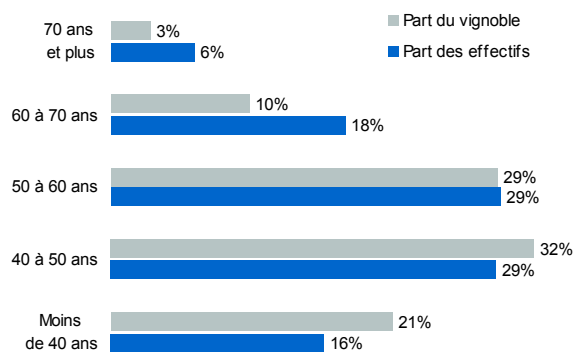
Répartition des exploitations et des surfaces en vignes selon la part de la vigne dans la SAU



Note de lecture : pour 56 % des viticulteurs, la surface en vigne représente moins de 10 % de la SAU de l'exploitation. Ces derniers valorisent au total 19 % des surfaces viticoles landaises.

Source : Douanes

Répartition des exploitants et des surfaces en vignes par tranche d'âge du chef d'exploitation



Source : Douanes

3 - L'emploi dans la filière vitivinicole

En 2015, de la culture de la vigne à la première mise en marché, la filière vitivinicole landaise rassemble 530 emplois, dont 366 ETP salariés.

L'amont : les deux tiers des établissements employeurs, le quart du salariat

Si les activités agricoles (Cf. Encadré) demeurent le socle de la filière, réunissant les deux tiers des établissements, elles ne regroupent que 38 % de l'emploi total et le quart du salariat de la filière du département. Compte tenu de leur taille, les exploitations viticoles landaises emploient peu. Le chef d'exploitation (non salarié la plupart du temps) fournit la majeure partie du travail nécessaire à la conduite de la vigne et/ou de la vinification.

Les activités industrielles font quasiment jeu égal, en termes d'emploi total, avec les activités agricoles mais concentrent 45 % de l'emploi salarié de la filière. À côté de l'industrie des boissons (vinification et distillation) figure une importante activité liée à la bouchonnerie (liège), une activité dont le rayonnement commercial dépasse la seule zone de chalandise landaise.

Enfin, les activités tertiaires rassemblent le quart du salariat. Elles sont dominées par le commerce intra-filière, que ce soit en termes de vin comme d'eaux de vie.

5 % des établissements concentrent 60 % du salariat

95 % des établissements emploient moins de dix salariés. Ils sont très présents au sein des activités agricoles, et ne rassemblent au total que 40 % du salariat de la filière. Le salariat restant se concentre au sein d'un petit nombre d'établissements en lien avec les activités industrielles.

Un salariat majoritairement masculin et ouvrier

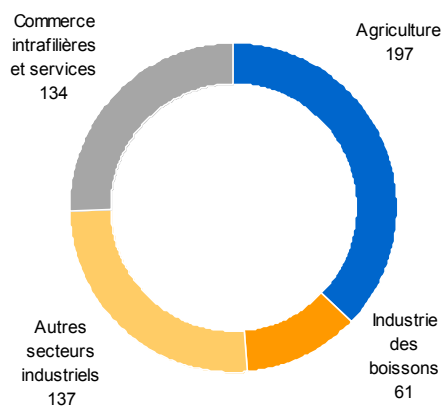
Comme dans le reste de la viticulture et même de l'agriculture, qu'elles soient régionales ou nationales, la parité n'est pas de mise. Les femmes représentent moins de 30 % des effectifs salariés contre plus de la moitié dans le reste de l'économie départementale. Le taux de féminisation ne diffère guère selon les activités étudiées dans la filière.

Au sein de l'ensemble de la filière, 55 % des salariés sont des ouvriers. Les employés regroupent le quart des effectifs. Professions intermédiaires et cadres se partagent les 20 % restants. 80 % des ouvriers se répartissent à parts égales, dans les activités agricoles ou industrielles. Les employés sont très présents dans le commerce intra-filière. Les professions intermédiaires exercent majoritairement dans le secteur industriel, tout comme les cadres. Au sein de la filière, trois sur quatre y sont recensés.

Un revenu salarié dans la moyenne départementale

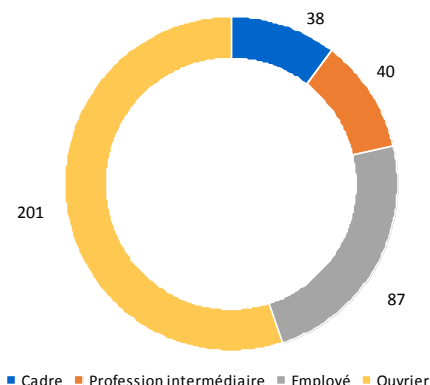
Dans la filière vitivinicole landaise, le revenu salarié annuel moyen en 2015 s'établit à 31 000 €, tout comme dans le reste de l'économie landaise. Un salariat agricole majoritairement ouvrier, plutôt « employé » dans le secteur tertiaire, et une présence forte de cadres et d'agents de maîtrise au sein du secteur industriel, influent sur le revenu moyen par secteur. Ce dernier varie de 24 000 € en activités agricoles, 34 000 € dans le secteur tertiaire, à 38 000 € dans le secteur industriel. La masse salariale totale s'élevait en 2015 à plus de dix millions d'euros.

Répartition des emplois totaux (salariés + non salariés) par segment, en 2015



Sources : Insee - DRAAF

Répartition des salariés par qualification, en 2015



Sources : Insee - DRAAF

Périmètre de la filière vitivinicole

La notion de filière vitivinicole retenue désigne l'ensemble des activités complémentaires qui, d'amont en aval, concourent à la valorisation d'un produit fini, à savoir la production de vins et d'eaux-de-vie et de liqueurs.

L'activité agricole comprend la culture et l'exploitation de la vigne, les activités de soutien agricole (pépiniéristes, prestataires de services) et les industries d'intrants agricoles. Les segments industriels rassemblent la transformation du vin et les établissements en lien avec le matériel, machines et composants (bouchons, étiquettes et bouteilles, etc.). Les segments tertiaires regroupent le commerce intra-filière (commerce de gros, négociants, courtiers), les services logistiques et les organismes professionnels.

4 - La production

Une amélioration des rendements

Sur la période 2010-2017, la production se replie, mais de façon nettement moins marquée que les surfaces. La disparition de petits détenteurs de vignes moins spécialisés, alliée à une importante restructuration qualitative, explique en partie ce résultat. Hors années à importants aléas climatiques (2013 et 2017), les rendements par rapport à la décennie précédente progressent, se rapprochant des limites de classement autorisées.

En 2017, suite au gel frappant particulièrement l'Armagnac et les Côtes de Gascogne, la récolte s'établit à 112 000 hl. L'AOP (Tursan) représente 16 % du total, très orientée vers les « rouge » et « rosé ». L'IGP rassemble 40 % des volumes, dont les deux tiers en « blanc ». VSIG et Vins aptes à la production d'Armagnac regroupent également 40 % de la récolte, le « blanc » concentre 95 % des volumes.

Pour en savoir plus : <http://www.douane.gouv.fr/datadouane/c936-production-de-vins>

5 - La destination de la vendange

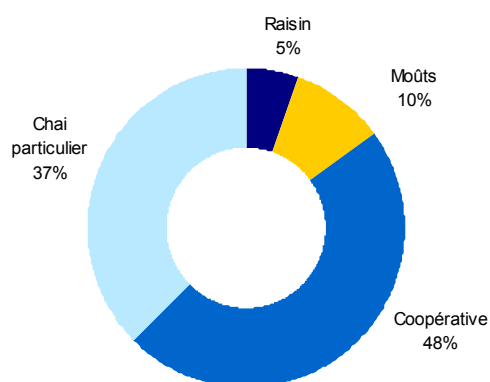
La coopération, un acteur de poids

Près de la moitié de la récolte est vinifiée en caves coopératives, dont les deux tiers dans les Landes. La coopération, landaise ou non, vinifie 90 % de l'AOP Tursan, près des deux tiers des vins IGP, le quart des VSIG. Au sein des productions viticoles landaises, la coopération tient une place importante, rassemblant le tiers des surfaces comme des déclarants de récolte. À l'image du vignoble, elle a connu également d'importantes restructurations. Ainsi, dans les Landes, si l'on comptait huit caves coopératives viticoles en 2000, une seule entité subsiste aujourd'hui.

Du fait de la disparition de petits apporteurs, la vendange vendue sous forme de raisins ou de moûts rassemble 15 % des volumes produits, contre plus du quart en 2000. Les chais particuliers complètent le reste.

Pour en savoir plus : <http://www.douane.gouv.fr/datadouane/c936-production-de-vins>

Destination de la vendange, dans les Landes



Source : Douanes

6 - Poids de la filière dans l'agriculture des Landes (optique Production)

La viticulture : 1 % de la surface agricole, 7 % de la valeur de la ferme landaise

En 2016, avec 44 millions d'euros, la viticulture des Landes représente 2 % de la valeur de production viticole de l'ex-Aquitaine, 1 % de celle de la Nouvelle-Aquitaine et 0,5 % du résultat national. Pesant pour moins de 1 % de la surface agricole départementale, la viticulture concentre néanmoins en moyenne 7 % de la valeur de la ferme landaise. Cette part relative fluctue sur le long terme, reflétant l'évolution des volumes récoltés.

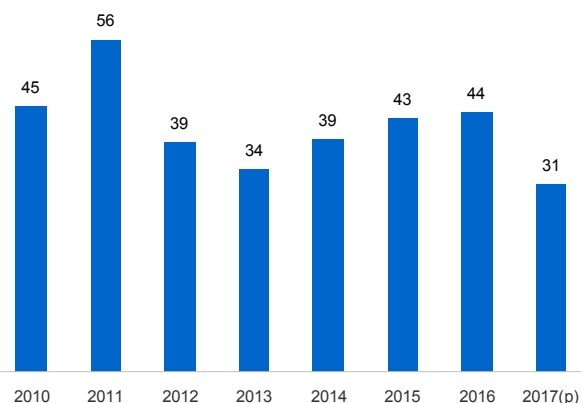
Après le pic de 2011, portée par les vins d'appellation, la valeur départementale s'est fortement repliée en raison de moindres vendanges. Depuis 2014, la valeur retrouvait des couleurs pour revenir à son niveau de 2010. Une embellie stoppée par l'épisode de gel d'avril 2017 qui a durement frappé une grande partie du vignoble néo-aquitain. Selon les premières données provisoires, la valeur de la production viticole landaise 2017 se replierait d'un quart par rapport à l'année précédente.

En matière d'accompagnement économique, la viticulture landaise a connu deux époques distinctes.

La première, avant 2010, plus « quantitative », s'orientait principalement vers la prime à l'arrachage définitif.

Ensuite, entre 2013 et 2017, la filière viticole landaise a bénéficié d'un soutien de l'OCM de 2,5 millions d'euros, soit près de 1 % de l'enveloppe régionale de la Nouvelle-Aquitaine. Les aides à la restructuration « qualitative » du vignoble (arrachage et replantation) en absorbent les neuf dixièmes. Le reste a été consacré à la modernisation de l'outil de production (chais).

Évolution de la valeur de production viticole, en millions d'euros, dans les Landes de 2010 à 2017



Source : Comptes de l'agriculture

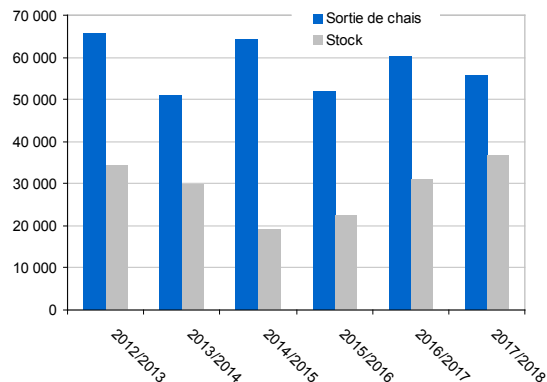
7 - La première mise en marché

■ En 2017, 60 000 hl de vins sont sortis des chais des producteurs landais, dont les deux tiers revendus en AOP et IGP. Le volume de ces derniers oscille entre 40 et 50 milliers d'hl depuis 2010, impacté par les résultats de la vendange précédente. Concernant « les autres vins » (VSIG et Vins destinés à la distillation), les fluctuations sont plus importantes. Certaines années, les producteurs peuvent préférer utiliser leur vigne pour faire du vin plutôt que de l'Armagnac.

■ Les effets de la petite récolte de 2013 ont marqué la commercialisation des années suivantes. Les producteurs ont puisé dans leurs stocks divisés par deux entre 2013 et 2014. Depuis, ces derniers se reconstituent retrouvant leurs niveaux de 2010.

Pour en savoir plus : <http://www.douane.gouv.fr/datadouane/c942-mises-a-la-consommation-de-vins>

Évolution des sorties de chai et des volumes en stock par campagne, en hl



Source : Douanes

8 - Commercialisation 2016 et principaux circuits de distribution

■ En Côtes de Gascogne, l'exportation représente selon les années entre 60 % et 70 % des volumes commercialisés. Elle est majoritairement orientée vers le Royaume-Uni, l'Allemagne, le Benelux, et plus récemment les États-Unis et le Canada. Les bons résultats ne concernent pas que l'export. En 2016, à l'inverse des autres IGP françaises, les côtes de Gascogne progressent en grande distribution (+4 %) comme dans les réseaux de cavistes et de restaurants.

■ La cave du Tursan regroupe 121 vignerons sur 466 hectares de vigne. En 2016, la production s'établit à 29 000 hl, dont 16 000 d'AOC. Elle réalise 3 % de son chiffre d'affaires à l'export, majoritairement à destination de l'Asie. Sur le marché intérieur, la grande distribution absorbe 49 % des volumes mis en marché.

■ Le Floc rassemble 900 hectares de vignes sur trois départements : le Gers (80 %), les Landes (15 %) et le Lot-et-Garonne (5 %).

Environ un million de bouteilles sont commercialisées chaque année dont 10 % à l'export. Sur le marché français, la grande distribution en absorbe 44 %, la vente directe 35 %. 14 % s'orientent vers la restauration et les cavistes. Le reste est destiné aux grossistes et négociants.

■ Avec 12 milliers d'hl d'alcool pur commercialisés en 2016, soit l'équivalent de 4,3 millions de bouteilles, le marché de l'Armagnac demeure stable par rapport à 2015. La part des volumes destinés aux autres utilisations (brandy, liqueur) reste constante (28 %), le marché intérieur (36 %) également. Si les exportations se replient en 2016, les dernières données des douanes infirment cette tendance. De juin 2017 à mai 2018, par rapport à l'année précédente, la valeur des exportations progresse de 12 %. La Chine devient la première destination, devant les États-Unis et le Royaume-Uni.

9 - Les principaux intervenants de la filière

■ **Syndicat des Vignerons des Terroirs Landais (SVTL)** : organisme de défense et de contrôle des produits de l'IGP Landes. Contact : SVTL - Chambre d'agriculture des Landes - Cité Galliane - 40000 Mont-de-Marsan - tel 05 58 85 45 09

■ **Syndicat de Défense et de Contrôle des Vins du Tursan** est l'organisme de défense et de gestion de l'AOC Tursan : contrôle des méthodes de production, promotion des produits, défense des intérêts des producteurs. Contact : Place de l'hôtel de ville - 40320 Geaune - tel 05 58 85 44 25 - www.tursan.fr

■ **Association VitiLand** : association qui participe à l'amélioration de la production viticole du département - Chambre d'agriculture des Landes - Cité Galliane - 40000 Mont-de-Marsan - tel 05 58 85 45 09

■ **Le Comité Interprofessionnel du Floc de Gascogne** regroupe 200 producteurs et 10 négociants du Gers, des Landes et du Lot-et-Garonne. Contact : 5 rue des Vignerons - 32800 Eauze - www.floc-de-gascogne.fr

■ **Le Bureau National Interprofessionnel de l'Armagnac (B.N.I.A.)** regroupe l'ensemble des professionnels de la filière (producteurs en caves particulières ou en caves coopératives, négociants, distillateurs, courtiers...). Contact : 11 Place de la Liberté 32800 Eauze - Tél. 05 62 08 11 00 - www.armaganac.fr

CHIFFRES CLÉS DE LA FILIÈRE

Déclarants de récolte	2012	2013	2014	2015	2016	2017
	534	518	508	385	341	289
Surface	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Ensemble en ha	1 798	1 671	1 633	1 503	1 637	1 570
AOP	309	331	329	318	330	320
Aptes Armagnac	493	395	377	343	338	320
IGP	686	707	746	633	617	651
VSIG	310	238	181	209	352	279
Production	2012	2013	2014	2015	2016	2017
AOP (hl)	16 794	10 814	16 462	17 726	18 119	17 464
Blanc	2 510	2 339	2 935	2 541	3 017	2 140
Rouge	8 033	2 664	7 258	8 639	8 316	8 683
Rosé	6 251	5 811	6 269	6 546	6 786	6 641
IGP (hl)	50 885	42 115	51 076	48 482	49 849	42 102
Blanc	36 754	32 610	38 227	31 539	32 971	26 968
Rouge	6 327	3 224	6 207	6 706	6 495	5 785
Rosé	7 804	6 282	6 642	10 237	10 383	9 349
VSIG (hl)	20 113	8 809	11 086	27 728	38 570	23 672
Blanc	15 754	6 394	9 143	24 007	34 498	21 833
Rouge	2 773	994	1 130	1 846	1 362	796
Rosé	1 586	1 421	813	1 875	2 711	1 043
Vins aptes Armagnac (hl)	31 355	27 279	28 422	31 839	31 711	24 234
Production non commercialisable (hl)	1 858	1 700	2 189	3 674	3 367	4 606
Production totale (hl)	121 006	90 718	109 235	129 449	141 616	112 077
Sorties de chais (campagne)	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018
AOP IGP (hl)	46 574	42 814	51 381	42 707	38 321	35 557
VSIG (hl)	19 001	8 324	12 928	9 157	21 827	20 294
Ensemble (hl)	65 575	51 138	64 309	51 864	60 148	55 851
Stocks début de campagne	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018
Volume en hl	34 201	29 850	18 847	22 625	30 964	36 614

Source : Douanes

Valeur des vignes 1000 €/ha	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Tursan	11	11,5	12	12	12	12
Vins sans IG	9	9	10	10	10	10
IGP Côtes de Gascogne	11,5	12	13	13,5	13,5	14

Source : SAFER



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

Agreste ©AGRESTE
2018

Cette fiche est disponible sur le site internet de la DRAAF Nouvelle-Aquitaine :
www.draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
Service régional de l'information statistique, économique et territoriale
LE PASTEL - 22, rue des Pénitents Blancs - C.S. 13916 - 87039 LIMOGES Cedex 1
Tel : 05 55 12 90 00 - Fax : 05 55 12 92 49

Courriel : contact.sriset.draaf-nouvelle-aquitaine@agriculture.gouv.fr

Rédacteur : Jacky BONOTAUX